

Débat Public

Refonte de « Seine-Aval »

L'autorisation et le contrôle au titre de la loi sur l'eau

Service Navigation de la Seine
see.sn-seine@equipement.gouv.fr

Pollution des eaux pluviales

Caractéristiques

- En milieu urbain, si elle ne s'infiltré pas naturellement dans le sol, l'eau de pluie souillée se retrouve:
 - ➔ Dans les réseaux acheminant des eaux usées aux stations d'épuration : *réseaux unitaires*
 - *Rejet au milieu récepteur par la station ou les ouvrages de décharge des réseaux*
 - ➔ Dans des réseaux de transport spécifiques aux eaux pluviales : *réseaux séparatifs*
 - *Rejets au milieu récepteur par les exutoires pluviaux*

Pollution des eaux pluviales

Impacts (1/2)

- Impact quantitatif :

ex : inondations par débordement des réseaux

→ *Enjeu de sécurité publique*

- Impact qualitatif :

- Effet immédiat : = *choc toxique*

- Pollution organique rapidement dégradée

- Diminution de l'oxygène dissous dans le milieu

Conséquences : mortalités piscicoles, altération temporaire de la qualité de la ressource

Phénomène aggravé par les mauvais branchements, les déversements accidentels, la température, l'étiage,...

- Pollution bactériologique

→ *Enjeu de santé publique : captages d'eau potable*

Pollution des eaux pluviales

Impacts (1/2)

- Impact qualitatif :
 - Effet différé : = *accumulation et rémanence*
 - Hydrocarbures, métaux lourds, PCB,...
 - Stockage dans les sédiments,
 - Faible dégradation dans le milieu.

Conséquences :

- Risque de remise en suspension ultérieure : travaux de dragage,...
- Effet de bio-accumulation dans les chaînes alimentaires,
- Perturbation des écosystèmes.

→ *Enjeu de protection de l'environnement*

Un difficile traitement de la pollution des eaux pluviales

L'eau de pluie entrée dans les réseaux doit être traitée :

- *Réseaux unitaires* : les systèmes d'assainissement traitent les pluies non exceptionnelles (selon réglementation européenne DERU).
 - Ne pas sur-dimensionner les ouvrages de traitement
- *Réseaux séparatifs* : stockage puis traitement avant rejet en rivière.
 - Adapter le traitement : décantation, traitement physico-chimique, volumes tampons,...

MAIS

- *Toute la pollution n'est pas éliminée par les filières de traitement*
- *Les volumes ne peuvent pas tous être tamponnés*

Vers une logique préventive (1/2)

Limiter l'impact quantitatif

- Il faut éviter de faire entrer l'eau de pluie dans les réseaux:
 - Limiter imperméabilisation
 - Rétention à la parcelle: infiltration (si le sol et la nappe le permettent), stockage...



Principes inscrits dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux



À prendre en compte dans les documents d'urbanisme

Acteurs = particuliers et collectivités

Vers une logique préventive (2/2)

Limiter l'impact qualitatif

- Il faut réduire, voire supprimer, l'émission des substances toxiques : hydrocarbures, pesticides :
 - en partie prévu par la réglementation : REACH
 - objectifs de réduction fixés dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

 *Inciter le changement de pratiques (ex. pesticides urbains)*

Acteurs = fabricants et législateurs

Rôle de la police de l'eau

Dans le cadre des arrêtés d'autorisation

- Prise en compte des objectifs, DERU, DCE et SDAGE.
- Prescriptions de rejets pour des eaux pluviales strictes :
 - Favoriser l'infiltration à la parcelle,
 - Limiter le débit de fuite : 1 à 2l/s par ha,
 - Des normes de rejet : matière en suspension, hydrocarbures, métaux,...
- Prescription des normes de rejets des stations d'épuration
 - Définition d'un débit de référence,
 - Des normes nuancées jusqu'au débit de référence,
 - Au delà : des flux minimaux de pollution à abattre,

SAV : objectifs de qualité

- Objectifs de qualité dans le milieu : DCE

Paramètre	Concentration en mg/l
DBO5] 3 – 6]
DCO] 20 – 30]
NTK] 1 – 2]
NH4+] 0,1 – 0,5]
NO3-] 10 – 50]
P total] 0,05 – 0,2]

Objectif :

- *Bon état des masses d'eau à l'horizon 2015*
- *Pour SAV : au delà des exigences réglementaires*

- Il faut tenir compte de l'effet dilution
 - Débit moyen amont de la Seine : 27,5 millions m³/jour
 - Débit moyen de l'Oise : 10,3 millions m³/jour

Normes de rejets SAV - DCE

Débits	Q < 1,5 Mm ³	1,5Mm ³ < Q < 2,3Mm ³	2,3 Mm ³ < Q < 2,9 Mm ³ /j
	Débit moyen tout temps	Débit de référence 95 % du temps	Pluies exceptionnelles
Paramètre	Valeurs journalières – concentration en mg/l		
MES	10	30	35
DBO5	10	20	25
DCO	50	90	125
N-NH ₄ ⁺ si 12 < T < 18°C	1,2	-	-
N-NH ₄ ⁺ si T > 18°C	0,5	-	-
NTK si 12 < T < 18°C	4	-	-
NTK si T > 18°C	3	-	-
Phosphore t hiver	0,5	-	-
Phosphore t été	1,3	-	-
Valeurs moyennes annuelles – concentrations en mg/l			
Azote global	10	10	-
Phosphore t	1,6	2	-

Débat Public

Refonte de « Seine-Aval »

Merci de votre attention !

Service Navigation de la Seine
see.sn-seine@equipement.gouv.fr